

Dernière mise à jour : 05/05/2020

Métier: Métiers de l'animation socio-culturelle | Animations Sociales

Diplôme: DE JEPS Animation Sociale

Niveau de qualification: III

Numéro de fiche: 54



## Objectifs

### Présentation du métier

#### Champ et nature des interventions :

L'importance des activités de coordination dans le champ de l'animation fait que ces professionnels travaillent au quotidien au fonctionnement de l'organisation employeuse et à la mise en œuvre d'actions. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes au regard du ou des champs d'intervention dans lesquels s'inscrit l'activité de l'organisation. Ces professionnels sont donc amenés à intervenir à partir de logiques d'action multiples : l'émancipation de la personne, la coopération entre groupes sociaux, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, le développement de la citoyenneté... Pour soutenir, favoriser, réactiver le lien social des personnes fragilisées socialement, souffrant d'exclusion ou isolement social, temporairement ou durablement du fait de leur situation socioprofessionnelle, de leur lieu et de leurs conditions de vie ou encore des contraintes que leur impose leur état de santé, tant physique que psychique.

#### Postes, lieux d'exercice :

Les animateurs titulaires d'un DE JEPS peuvent occuper des postes de responsable de service d'animation, de responsable de secteur thématique, etc... dans le cadre d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte de ses actions, au sein d'équipes pluri professionnelles. Il exerce dans des structures d'intervention sociale soit spécifiques à des publics fragilisés, maisons de retraite, EHPAD, IME, Foyers occupationnels, maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisés, services d'accompagnement à la vie sociale, CHRS, ... soit à vocation territoriale, structures socioculturelles, centres sociaux, maisons de quartier, communautés de communes, ... ces structures peuvent avoir des statuts divers, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, association...

#### Fonctions et activités :

La possession du diplôme, dans le domaine de l'animation sociale, atteste des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale ;
- travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture professionnelles différentes ;
- prendre en compte la personne, dans une action collective, et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel ;
- coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion ;
- conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.



## ***Ce diplôme est constitué de 4 unités capitalisables :***

Les quatre unités capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, définies à l'article 7 du décret du 20 novembre 2006, sont définies par les objectifs terminaux d'intégration suivants :

Dans les deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;

UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

Dans l'unité capitalisable de la spécialité :

UC 3 : EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

Dans l'unité capitalisable de mention :

UC 4 : EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

## **Conditions d'accès**

### ***Exigences préalables à l'entrée en formation***

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 14-02-2008, pour accéder à la sélection les candidats doivent :

- **soit** être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- **soit** être titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- **soit** attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- **soit** justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures.

**Pour tous : fournir une attestation de formation aux premiers secours**

**PSC1** (formation dispensée par le CREPS sur une journée)

## **Modalités d'inscription**

- Dossier d'inscription à retirer au secrétariat formation du CREPS à partir de janvier 2021 ou à télécharger [ICI](#)

**Clôture des inscriptions : notre prochain DE JEPS Animation Sociale débutera en octobre 2021**

Nos réunions d'information collective sont momentanément suspendues.

Si vous le souhaitez, elles pourront être transformées par un entretien téléphonique.

**Dans ce cas, je vous invite à envoyer un mail à**

**[alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr) pour convenir d'un rdv commun.**

## **Sélection**

**Sélection : 1er semestre 2021**

*(si trop petit nombre de candidats à la 1ère sélection, une nouvelle date sera proposée fin août)*

- **Première étape** : sur dossier (vérification des exigences préalables)
- **Deuxième étape** : épreuve écrite de 2 heures réalisée à partir d'un document en lien avec les questions relatives du champ d'exercice professionnel

**et** entretien d'une durée de 30 min portant sur les motivations du candidat, la pertinence du projet de formation

**Positionnement : septembre 2021**

Pour tous les candidats sélectionnés, présence obligatoire. L'objectif du positionnement est de repérer pour chaque candidat ses aptitudes, compétences, connaissances et de le situer par rapport à un référentiel professionnel.

Des allègements ou des dispenses de formation peuvent être accordées. Chaque candidat élaborera avec les formateurs un parcours individuel de formation (PIF).

**Déroulement de la formation**

**Dates de formation : du 11/10/2021 au 17/03/2023**

700 h en centre / 1589 h en structure réparties sur 18 mois.  
Le diplôme comprend 4 Unités capitalisables réparties dans le parcours de formation.

- **UC1** : Concevoir un projet d'action **280 h en centre**
- **UC2** : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action **175 h en centre**
- **UC3** : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative **105 h en centre**
- **UC4** : Animer en sécurité dans le champ d'action **140 h en centre**

**Coûts et financement**

**Coût de base heures/stagiaires en centre de formation**

Stagiaire avec prise en charge employeur ou OPCA : 12,00 €/heure attribués suite à la phase de positionnement individuel, des statuts des stagiaires et de leur mode de financement (CIF, contrat de professionnalisation, demandeur d'emploi, ...).

**FRAIS D'INSCRIPTION** : 30 € non remboursables

**FRAIS DE SELECTION** : 30 € remboursables (si absence justifiée)

**FINANCEMENT** : la formation peut être financée selon le statut du stagiaire (demandeur d'emploi et salarié). Les aides possibles :

- Pour les **demandeurs d'emploi** : possibilité de prise en charge par le Conseil Régional, se renseigner auprès du secrétariat.
- Pour les **salariés** : se renseigner auprès de son employeur.

**Si vous êtes demandeur d'emploi veuillez vous procurer une fiche de liaison "VISA METIERS"** auprès de votre conseiller pôle-emploi, mission locale, cap emploi ou le Conseil Départemental.

**Informations complémentaires**

## **Conditions d'alternance :**

La formation se déroule en l'alternance, composée de temps en centre de formation d'environ une semaine par mois, et de temps en entreprise répartis sur une période de 18 mois. La nature des postes occupés pendant les temps en entreprise doit permettre au stagiaire de mettre en œuvre les compétences du diplôme et notamment les situations de conduite et de coordination d'actions intégrant des acteurs professionnels ou bénévoles.

La formation est ouverte aux salariés dans le cadre de la formation continue (CIF, DIF, plan de formation) ou de contrats de professionnalisation, ou aux demandeurs d'emploi ou de personnes en reconversion professionnelle (financements Pole emploi, AIFL Région Pays de la Loire, ou autre) dans la mesure où ils disposent d'un lieu d'alternance compatible avec les objectifs de formation.

## **Contact**

**Responsable pédagogique :** Alexander SPAROSVICH  
Email : [alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr)

**Secrétaire :** Guylène DEVANNE  
Tél : **02 28 23 69 73** - Email : [guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr)